



AUDITION PARLEMENTAIRE FSMI-FO

Table-ronde relative à l'évaluation des moyens des Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT)

FO PREFECTURES et des SMI a fait valoir la VOIX des personnels des CERT CNI/Passeport, Cartes grises, Permis de conduire, Echange des permis étrangers...

Que pensez-vous des CERT du « futur » ?



Avant de parler du « futur », stabilisons le présent sur des bases sûres.

Christine MAROT, SG, Marie-Line MISTRETTE, SGA et Olivier BERGER, Conseiller national, ont porté « haut et fort » la RÉALITÉ de terrain vécue par les collègues des CERT (lutte contre la fraude comprise)

En application de l'article 57 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, il est procédé à l'évaluation des **moyens des centres d'expertise et de ressources des titres (CERT)**.

Organisation des CERT : Constitution en deux pôles (un pôle de « production » avec plusieurs sections et un pôle « Contrôle interne/externe ») en un seul bureau.

Effectif : l'injection de contractuels ne compense pas le manque quantitatif et qualitatif d'effectif qui perdure depuis 2017. L'effectif des CERT n'est pas dissocié de celui des préfectures concernées et sert de variable d'ajustement pour les autres services.

Contractualisation des CERT : la politique du « Tout » contractuel « flexible » pour compenser les départs d'agents titulaires n'est pas viable : défaut d'habilitation des contractuels, « formation sur le tas » pour une durée de contrat court et investissement lourd, répétitif des encadrants dans la mission « formation continue ».

« Productivisme » imposé aux contractuels sans recherche de l'efficacité.

Productivité : la DMAT donne chaque année un quota à atteindre par agent. Cet objectif de production est dissociable de l'efficacité : le MI ne considère pas la qualité du travail effectué. Le taux d'erreur croissant selon le niveau de production doit être reconsidéré afin que le travail des personnels des CERT soit revalorisant

Attractivité (hors Cellule Fraudes) : toujours autant de turn-over des personnels (2 ans maximum sur poste), trop de tâches répétitives. Pas de revalorisation de ces postes spécialisés.

Lutte contre la fraude : Il demeure à améliorer encore l'organisation de la filière globale « Lutte contre les Fraudes », en supprimant la subordination de chaque Cellule « Fraudes » des CERT aux chefs de CERT et rassembler tous les acteurs de lutte contre la fraude sous l'autorité fonctionnelle de la Mission Délivrance Sécurisée des Titres (MDST) du MI.

FO DÉFEND AU PERSONNEL LE DROIT D'ÊTRE RESPECTÉ et VALORISÉ